

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Projet de Sécurité Sanitaire et Résilience en Afrique de l'Ouest et Centrale
Phase 1

**Plan de Mobilisation des Parties
Prenantes (PMPP)**

Septembre 2023

SOMMAIRE

1. Introduction/Description du projet	3
2. Objectif/Description du PMPP	5
3. Identification et analyse des parties prenantes	5
3.1 Méthodologie	5
3.2. Parties concernées et autres parties intéressées	6
3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	6
4. Programme de mobilisation des parties prenantes	7
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	7
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	8
4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes	9
4.4. Information des parties prenantes	12
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	12
5.1. Ressources	12
5.2. Fonctions et responsabilités de la direction	15
6. Mécanisme de règlement des plaintes	16
7. Suivi et rapports.....	22
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP	22
7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes	24
Annexe 1 : PV de réunion, Fiches de Présence et Photos de la consultation publique	26
Annexe 2 : Fiches des plaintes.....	31
Annexe 3 : Registre des plaintes.....	32
Annexe 4 : Synthèse trimestriel du traitement des plaintes	34

1. Introduction/Description du projet

Ce document est le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) préparé par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) pour le projet Régional de Sécurité Sanitaire et Résilience en Afrique de l'Ouest et Centrale (P179078), financé par la Banque mondiale, dans le but d'améliorer la capacité de prévenir, de détecter et de répondre aux urgences sanitaires.

Le projet mis en œuvre dans l'espace Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) implique des acteurs clés que sont : la Commission de la CEDEAO, l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et pour la Phase 1 le Libéria, la Guinée et le Cap-Vert.

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) mettra en œuvre les activités suivantes : appui à la hiérarchisation, la coordination, la réglementation, la gestion et le suivi par les pays des programmes nationaux de sécurité sanitaire. Plus précisément, l'OOAS mettra en œuvre les activités suivantes dans le cadre du projet :

- L'appui technique à l'élaboration et à la gestion des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire ;
- La réalisation de la cartographie des ressources régionales et nationales pour la prévention
- Le renforcement des capacités nationales pour les activités de prévention d'importance régionale
- Le renforcement des capacités des pays en matière de biosûreté et de biosécurité
- L'harmonisation de la réglementation, de surveillance et de gestion pour la manipulation et le transfert de matériel biologique ;
- L'élaboration des outils d'évaluation externe et interne
- L'évaluation de la performance des services vétérinaires
- Le suivi des capacités de base du RSI
- Le développement de la collaboration multisectorielle intégrée dans l'approche « Une seule santé » (l'intersection de la santé animale, environnementale et humaine),
- Le renforcement des mécanismes de coordination « Une seule santé » aux niveaux infranational, national et régional ;

- L'élaboration, la hiérarchisation et l'opérationnalisation de plans d'action multisectoriels harmonisés au niveau régional pour une seule santé et la RAM ;
- L'élaboration, diffusion et le suivi de lignes directrices et de réglementations pour la prévention, y compris l'optimisation de l'utilisation des antibiotiques dans les secteurs de la santé animale et humaine, les pratiques sanitaires de production animale, et les pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH)
- Le renforcement des capacités de surveillance multisectorielle et intégrée
- L'opérationnalisation des systèmes de surveillance de l'alerte précoce dans les secteurs de l'approche « Une seule santé » (santé animale, environnementale et humaine)
- L'opérationnalisation des systèmes de données numériques et interopérables pour intégrer les dossiers de santé à la surveillance ;
- Le renforcement des systèmes de surveillance communautaires, nationaux et régionaux et transfrontalières
- Le renforcement des réseaux régionaux de laboratoires interconnectés
- Le renforcement des capacités de la main-d'œuvre nécessaires pour prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires
- Le renforcement des systèmes d'information
- L'appui à la mise en œuvre du Programme

Le Projet de Sécurité Sanitaire et Résilience en Afrique de l'Ouest et Centrale est préparé au titre du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément à la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, les agences de mise en œuvre doivent fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS), une agence régionale de la CEDEAO, abritera le secrétariat régional du projet. Une Unité Régionale de Mise en Œuvre du Projet (R-PIU), placée sous la direction du Directeur Général de l'OOAS, est chargée de la gestion quotidienne des activités régionales, des marchés, des finances, de la programmation, du suivi et de l'évaluation.

2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

3. Identification et analyse des parties prenantes

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet** : Des consultations publiques sur le(s) projet(s) seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- **Participation éclairée et retour d'information** : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité** : Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation.
- **Flexibilité** : (inclure si nécessaire) Si la distanciation sociale, le contexte culturel (par exemple, une dynamique de genre particulière) ou des facteurs de gouvernance (par exemple, un risque élevé de représailles) empêchent les formes traditionnelles d'engagement en face à face, la méthodologie doit s'adapter à d'autres formes d'engagement, y compris diverses formes de communication par internet ou par téléphone.

3.2. Parties concernées et autres parties intéressées

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie :

- Les institutions régionales intergouvernementales, les Ministères (santé, agriculture, environnement, éducation, économie, plan, protection sociale, femmes, justice) des pays membres de la CEDEAO ;
- Les réseaux de parlementaires des pays membres de la CEDEAO ;
- Les organisations régionales de santé ;
- Les Fournisseurs d'équipements médicaux et de services ainsi que leur personnel ;
- Les Prestataires divers (télécommunications, transports, etc.).

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment

- Les partenaires techniques et financiers (OMS, Banque Mondiale, agences du système des nations Unies (OMS, Organisation Mondiale pour la Santé Animale, FAO, PNUE)) ;
- Université du Ghana, Université Ki-Zerbo, Université d'Oslo ;
- Les ONG : Fondation Mérioux, Santé Monde, Centre Régional de Santé Animale, ,etc.
- Les Ordres professionnels régionaux, les réseaux des professionnels de laboratoires ;
- Les professionnels de la santé humaine et animale ;
- Les responsables communautaires, chefs religieux, guérisseurs traditionnels ;
- Les médias, les leaders d'opinion

3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

L'OOAS n'interagira pas directement avec les patients ou populations des pays participant au projet. Cependant, toute assistance technique, recommandations pour des réformes, politiques, consignes et procédures devra prendre en compte les impacts potentiels sur les groupes vulnérables ou défavorisés de ces pays dont :

- Les personnes âgées ;
- Les populations indigentes qui dépendent uniquement des services des ministères de la santé (MS) des pays membres de la CEDEAO pour leurs soins de santé ;
- Les personnes handicapées ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes vivant avec des maladies chroniques ;
- Les femmes en situation de vulnérabilité économique et sociale ;
- Les enfants ;

- Les personnes handicapées ;
- La population de migrants ;
- Les ménages dirigés par des femmes ;
- Les habitants des bidonvilles ou des quartiers informels dans les pays membres de la CEDEAO.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

À cette étape de préparation du projet et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées. Les présentes plusieurs consultations en lignes se sont déroulées le jeudi 31 août 2023 avec 15 représentants des sept organisations ci-après :

- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA)
- Le Centre Régional de Santé animale (Regional Animal Health Center/RAHC)
- Santé Monde
- Fondation Mérioux
- FAO
- Université Ki Zerbo
- Université du Ghana

L'objectif de ces séances qui ont lieu dans la salle de Conférence de l'hôtel Bravia à Ouagadougou, a été d'informer les responsables de ces organisations qui ont accepté, échanger avec l'équipe de préparation, de l'élaboration du nouveau projet Sécurité Sanitaire et Résilience en Afrique de l'ouest et Centrale. Au cours de la séance les points ci-après ont été abordés :

- la connaissance des mesures de sauvegarde environnementale et sociale
- l'existence ou non chez ces organisation des mesures sus évoquées
- les potentiels bénéficiaires du projet
- les acteurs potentiellement vulnérables qui pourraient affectés,
- les potentiels impacts positifs ou négatifs qui pourraient affectés la mise en œuvre du projet
- l'existence de mécanismes de plaintes

- la prise des mesures requises pour réduire ou minimiser les risques environnementaux et sociaux identifiés.

Ces commentaires ont été pris en compte par l'équipe de l'OOAS. Un résumé des principales recommandations reçues et intégrées dans le PMPP figure dans le tableau 1 de l'annexe.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous :

Catégorie	Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins en langues	Moyen de communication (email, téléphone, radio, lettre)	Méthodes de mobilisation
Parties concernées	Les institutions régionales intergouvernementales, les Ministères (santé, agriculture, environnement, éducation, économie, plan, protection sociale, femmes, justice) des pays membres de la CEDEAO, Les réseaux de parlementaires des pays membres de la CEDEAO Les organisations régionales de santé ;	Partenaires techniques du projet	Langue officielle, Langue locales	Email, Appels téléphoniques ; Lettres officielles, réunions physiques et en ligne, groupes de médias (télévisions, radios, presse écrite et en ligne)	Réunions de coordination, suivi/évaluation ; Renforcement des capacités opérationnelles ; Plaidoyer ; Conception de documents d'orientation ; Plateforme de gestion des connaissances
	Les cabinets recrutés pour les activités d'assistance technique Les Fournisseurs d'équipements médicaux et de services ainsi que leur personnel ; Les Prestataires divers (télécommunications, etc.)	Fournisseurs de services/équipements	Langue officielle, Langue locales	Email, Appels Téléphoniques/Lettre	Respect des obligations contractuelles avec les fournisseurs.
	Banque mondiale, OMS	Principaux partenaires financiers et techniques	Français, anglais	Réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone, lettres officielles, mail	Assistance technique, Réunions de coordination, suivi/évaluation, Plaidoyer, Conception de documents d'orientation, Plateforme de gestion des connaissances, plaidoyer pour la promulgation de lois
Autres parties intéressées	Autres institutions multilatérales	Partenaires techniques et financiers	Français, anglais	Réseaux sociaux, réunions en ligne et physiques, téléphone, lettres officielles, mail	Assistance technique, renforcement des capacités, réunions en ligne et physiques, plaidoyer pour la promulgation de lois
	Les responsables communautaires, chefs religieux, guérisseurs traditionnels	Réseau régional des chefs religieux	Français, anglais,	Médias, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions en	Plaidoyer, sensibilisation, renforcement des capacités

Catégorie	Groupe de partie prenante	Principales caractéristiques	Besoins en langues	Moyen de communication (email, téléphone, radio, lettre)	Méthodes de mobilisation
		, des guérisseurs traditionnels,	langues locales	ligne et physiques, téléphone	
	Groupes de médias	Groupes de médias au niveau régional et continental	Anglais, Français, langues locales	Télévision, radios, lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, téléphone, presse écrite et en ligne.	Plaidoyer, sensibilisation, plateforme de gestion des connaissances
	Organisations de la Société Civile	ONG/Organisations de la société civile/Organisations communautaires de base	Français, Anglais, Langues locales	Lettres officielles, mailing, réunions en ligne et physiques	Plaidoyer, sensibilisation, renforcement des capacités, mise en œuvre
	Les Ordres professionnels régionaux, les réseaux des professionnels de laboratoires, Les professionnels de la santé humaine et animale,	Droit, environnement, médecine, etc. Ordre régional ; organismes de réglementation ; sociétés pharmaceutiques, industries	Anglais, Français	Lettres officielles, réseaux sociaux, réunions physiques et en ligne, groupes de médias (télévisions, radios, presse écrite et en ligne).	Réunions de coordination, renforcement des capacités opérationnelles, conception de documents d'orientation
Groupes vulnérables	Les personnes âgées ; Les populations indigentes qui dépendent uniquement des services du ministère de la santé (MS) pour leurs soins de santé ; Les personnes handicapées ; Les femmes enceintes Les personnes vivant avec des maladies chroniques, Les femmes en situation de vulnérabilité économique et sociale ; Les enfants ; Les personnes handicapées ; Les agents de contrôle et de suivi des mesures d'atténuation proposées par les plans élaborés dans le cadre du projet ; La population de migrants ;	Communautés vulnérables	Langues locales, Langue Française	Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts d'engagement ▪ Prise en compte de leurs besoins spécifiques ▪ Profiter des activités de prestation de soins ▪ Prise en compte des doléances

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Le tableau ci-dessous résume le plan de mobilisation des parties prenantes à toutes les phases du projet.

Étape du projet	Date/période approximatives	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes visées	Responsabilités
<p>PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET</p> <p>Conditions préalables à la mobilisation des parties prenantes</p>	Tout le long de la phase de préparation du projet jusqu'au début des activités du projet	<p>Contenu des Instruments de sauvegarde Environnemental et Social (Plan d'Engagement Environnementale et Sociale ; Cadre de Gestion Environnemental et Social ;</p> <p>Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ; Plan de Gestion de la Main d'Œuvre)</p> <p>Informations sur les Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles, travail des enfants, gestion des déchets etc.</p> <p>Mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>Avis et perception, préoccupations et besoins relatifs aux actions du projet</p>	<p>Réunions d'échanges de travail avec les parties prenantes</p> <p>Entretien individuel in situ et en ligne à l'aide guide d'entretien</p> <p>Correspondance par téléphone/courriel</p> <p>Réunion Formelle</p>	<p>Groupes de travail multisectoriel/Unités des Gestion du projet</p> <p>Ministères sectoriels</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Gouvernement</p> <p>Partenaires Techniques et Financiers</p> <p>Partenaires d'exécution</p>	CEDEAO/CEEA C/OOAS
<p>PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET DE SUIVI</p> <p>ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP</p> <p>Mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts négatifs du projet préconisés à l'issue de l'évaluation sociale</p> <p>Suivi d'exécution du PMPP</p>	<p>Avant le démarrage des activités d'assistance technique et durant toute la phase d'exécution</p> <p>Tout le long de la mise en œuvre du projet</p>	<p>Informations sur les Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité, violences sexuelles, travail des enfants, gestion des déchets etc., Mécanisme de gestion des plaintes</p> <p>Informations sur la mise en œuvre du MGP</p> <p>Avis et perception, préoccupations et besoins relatifs aux actions du projet</p>	<p>Réunions formelles</p> <p>Correspondance par téléphone/courriel</p> <p>Réunions d'échanges de travail avec les parties prenantes</p>	<p>Unités des Gestion du projet/(GTM/UGP)</p> <p>Ministères sectoriels</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Partenaires d'AT (IP) PTF: WAHO, ECAS, UA</p> <p>Unités des Gestion du projet/(GTM/UGP)</p> <p>Ministères sectoriels</p>	<p>OOAS</p> <p>OOAS</p>

Étape du projet	Date/période approximatives	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes visées	Responsabilités
		Besoins spécifiques Consultation sur le plan de mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels du projet,	Consultations régulières par email, Réunions communautaires Discussions avec des groupes cibles ; Activités de sensibilisation. Entretien individuel in situ et en ligne à l'aide guide d'entretien Correspondance par téléphone/courriel	Ordres professionnels régionaux, les réseaux des professionnels de laboratoires, Responsables communautaires, chefs religieux, guérisseurs traditionnels Médias, les leaders d'opinion Organisations de la société civile Groupes Vulnérables Partenaires techniques et Financiers ECOWAS, UA	
	Mi-parcours et à la clôture du projet	Évaluation de mise en œuvre du PMPP Résultats des rapports d'évaluation	Entretiens avec les PP, visites sur sites, questionnaires	Toutes les parties	OOAS

Les informations seront communiquées de la manière suivante :

Dans chacun des pays concernés par le projet, des organismes non gouvernementales (ONG) existent et sont dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs perceptions et requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps, etc.) ;
- Fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;

- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Service de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Tenue des réunions ciblées et de plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Accès facile des groupes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

4.4. Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

La Commission de la CEDEAO, de la CEEAC et de l'OOAS sera chargée des activités de mobilisation des parties prenantes.

Le budget du PMPP est de 320.000 \$ et est inclus dans la composante du projet.

Catégorie budgétaire	Activité	Quantité	Coûts Unitaires	Période/ année	Coûts totaux (Dollars US) ¹	Observations
Vulgarisation du PMPP	Atelier de partage et d'appropriation du PMPP avec les représentants des parties prenantes	1	1	Dès approbation du PMPP	20.000	
Renforcement des capacités	Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes, des comités de gestion des plaintes			Dès approbation du PMPP	52.000	
Développement du plan et supports de communication	Mise en œuvre du plan de communication dans les zones du Projet			Sur une période de 2 ans	9.000	
	Conception des supports de communication et de sensibilisation			Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	11.000	
Mise en œuvre de la communication (y compris la communication sur le MGP)	Sensibilisation et communication à l'endroit des de l'ensemble des bénéficiaires et autres parties prenantes intéressées (déplacés internes, survivantes des VBG/HS, personnes et/ou groupes vulnérables, etc.)			Tous les trois (03) mois	90.000	
	Achat d'espaces dans les médias (radio, TV, presse écrite) pour la diffusion de l'information sur le projet			Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	25.000	
	Tenue de séances d'information et de sensibilisation des acteurs et personnes affectée y compris la société civile			Dès l'approbation du PMPP	45.000	
Accessibilité	Renforcement de la plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)			Dès l'approbation du PMPP	5.000	
	Création d'un numéro vert					

¹ Les coûts salariaux sont indicatifs.

Catégorie budgétaire	Activité	Quantité	Coûts Unitaires	Période/ année	Coûts totaux (Dollars US) ¹	Observations
Gestion des Plaintes	Opérationnalisation du mécanisme dans les pays bénéficiaires			Dès l'approbation du PMPP	34.000	
	Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes (équiper les comités en fourniture, matériels bureautiques, appui financier pour la prise en charge des frais liés à la tenue de sessions/réunions ou des visites de sites dans le cadre du règlement des plaintes)			Tous les ans	20.000	
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP			Tous les trois (03)	PM	
	Mise à jour du PMPP			Tous les ans	4.000	
Evaluation externe de la performance du PMPP					5.000	
TOTAL					320.000	

5.2. Fonctions et responsabilités de la direction

Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont le coordonnateur de projet, les spécialistes en suivi et évaluation et éventuellement un spécialiste en gestion environnementale et sociale qui serait recruté par l'OOAS.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par le biais de plusieurs canaux :

- **Rapports écrits** : Des rapports détaillés seront rédigés après chaque activité de mobilisation des parties prenantes. Ces rapports incluront les objectifs de l'activité, les participants présents, les discussions et les résultats obtenus.
- **Photos et vidéos** : Des photos et des vidéos seront prises lors des événements de mobilisation des parties prenantes pour documenter visuellement les moments clés, les interactions et les réactions des participants.
- **Témoignages et retours d'expérience** : Les participants seront encouragés à partager leurs témoignages et leurs retours d'expérience sur l'impact des activités de mobilisation. Ces informations seront recueillies sous forme écrite ou enregistrée.
- **Publications en ligne** : Les informations concernant les activités de mobilisation des parties prenantes seront publiées sur le site web de l'OOAS ou d'autres plateformes en ligne, permettant ainsi un accès public aux détails des événements.
- **Réseaux sociaux** : Les médias sociaux seront utilisés pour partager des instantanés, des vidéos en direct et des mises à jour en temps réel sur les activités de mobilisation, atteignant ainsi un public plus large.
- **Ateliers de restitution** : Des ateliers de restitution pourraient être organisés pour présenter les résultats des activités de mobilisation aux parties prenantes et obtenir leurs commentaires supplémentaires.
- **Rapports annuels** : Les activités de mobilisation des parties prenantes seront incluses dans les rapports annuels du projet, fournissant ainsi une vue d'ensemble des efforts entrepris.

6. Mécanisme de règlement des plaintes

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

À l'image de tous les projets de la Banque mondiale, l'OOAS mettra requiert la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pour les activités mises en œuvre dans le cadre du Projet Régional de Sécurité Sanitaire et de Résilience (PRSSR). Ce mécanisme sera ouvert à toutes les parties prenantes y compris les personnes et groupes vulnérables. Une évaluation sera menée pour assurer que le MGP soit accessible à tous les acteurs.

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Réception et enregistrement des plaintes	<p>Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Elles seront réceptionnées par le spécialiste en Sauvegarde environnemental et social de l'OOAS. Un accusé de réception de la plainte sera fourni au plaignant(e).</p> <p>Pour les plaintes EAS/HS il y aura un autre formulaire spécifique qui ne suivra pas les mêmes procédures que les autres plaintes. Toutes les plaintes de EAS/HS signalées à l'OOAS seraient renvoyées à la structure spécialisée (il s'agira d'une ONG spécialisée dans la VBG) qui enregistrerait la plainte, offrirait des services de VBG et avec la survivante procéderait le transfert de la plainte au niveau national.</p> <p>L'équipe au niveau régional (OOAS) vérifierait le lien de ce cas avec le projet et suggérerait des actions. Ces actions doivent être communiquées à la victime avant leur mise en œuvre. Les survivants (e) peuvent à tout moment arrêter le processus administratif, ainsi qu'ils peuvent accéder à la justice à tout moment pendant le processus administratif ou après.</p> <p>Les points de recueil des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boîtes de suggestions et plaintes au niveau de l'OOAS, (spécialiste E&S, spécialiste suivi-évaluation, et coordonnateur de l'OOAS); • Téléphone, adresse mail, site web du projet, courrier à déposer à l'OOAS (spécialiste E&S, spécialiste suivi-évaluation, et coordonnateur de l'OOAS) ; • Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; ONG spécialisée en VBG association de défense des droits humains, etc.). <p>Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau de l'OOAS. Mais les plaintes EAS/HS ne vont pas figurer sur le même registre que les autres plaintes. Les données confidentielles seront sauvegardées par le comité de Gestion des plaintes de l'OOAS qui vérifiera s'il existe un lien entre la plainte déposée et le projet. Un accusé de réception est remis au plaignant/plaignante dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures après le dépôt de sa plainte.</p>	Dès formulation de la plainte	CEDEAO/ l'OOAS (le Spécialiste en Sauvegarde environnemental et social : SSES)
Tri et classification des plaintes	<p>Un tri est opéré à l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné, en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible), sa validité (liée au projet ou pas) et la procédure d'examen adéquate. Ainsi, ce tri permettra aux membres des différents comités, de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain, l'intervention d'autres membres de l'équipe du Projet ou de certaines personnes ressources. De même, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UGP de l'OOAS, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du Projet.</p> <p>Le spécialiste des sauvegardes E&S ou celui de suivi-évaluation du Projet et les autres membres de l'UGP seront régulièrement informés après cette phase de tri et de classification, afin de recueillir leurs avis et suggestions, et un accusé de réception sera envoyé au requérant. En ce qui concerne les</p>	Dès réception de la plainte	UGP OOAS (coordonnateur, spécialiste suivi-évaluation, spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales) Comités nationaux

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	cas de EAS/HS, seul le prestataire de services aura accès à des informations confidentielles et identifiables concernant le plaignant/la plaignante. Seules les informations non identifiables seront partagées avec l'OOAS et la Banque Mondiale comme le type de cas, le lien de l'auteur présumé par rapport au projet, l'âge et le sexe du/de la survivant(e). Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale centrale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau central (coordination du projet). Ces dernières qui ne peuvent pas être enregistrées avec les autres plaintes, sont immédiatement transmises au niveau de la coordination du Projet, qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes et peut faire recours à des personnes ressources en cas de besoin.		Comité régional
Remerciements et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte par l'intermédiaire de la personne responsable des sauvegardes E&S ou de celle responsable du suivi-évaluation de l'UGP de l'OOAS	Dans les deux jours suivant la réception	Points focaux locaux pour les plaintes
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par le Comité des plaintes au niveau régional ou national. Pendant cette phase, des informations et des preuves seront rassemblées pour établir la validité et l'objectivité de la plainte, ainsi que pour proposer des solutions en réponse à la réclamation du plaignant. Si la plainte est justifiée, le président du comité concerné (comité régional ou national) propose une solution au plaignant. Si celui-ci est d'accord, la solution est mise en place. Sinon, la plainte peut être examinée à un niveau supérieur. Si aucune solution acceptée n'est trouvée, une procédure judiciaire peut être engagée. Les ressources sont mobilisées pour résoudre les plaintes à l'amiable. Dans certains cas, des compétences extérieures peuvent être nécessaires. Les instances spécialisées seront consultées, notamment pour les plaintes sensibles, i.e. celles liées aux VBG/EAS/HS. Les plaintes VBG/EAS/HS sont examinées pour déterminer si des mesures disciplinaires sont nécessaires. La vérification ne détermine pas la culpabilité pénale, mais vise à recommander des sanctions disciplinaires. La décision finale des sanctions incombe à l'employeur ou au gestionnaire de l'auteur présumé, la vérification ne faisant que recommander des mesures après l'examen complet du processus. Le projet de résolution est formulé par le coordonnateur de l'UGP de l'OOAS et communiqué au plaignant par courrier officiel.	Dans les dix jours ouvrables	UGP OOAS Comité des plaintes au niveau régional et national (cela dépend du Pays où s'est déroulé l'acte) composé des membres de l'UGP de l'OOAS et ceux des Ministères de la Santé concernés.
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées et seront enregistrées dans une base de données créée à cet effet. Des rapports trimestriels sur le traitement des plaintes, contenant des informations non identifiables, seront intégrés aux rapports du Projet. Les retours des parties prenantes seront obtenus pour évaluer le mécanisme. La satisfaction du plaignant guidera les améliorations nécessaires. Les rapports trimestriels détailleront les types de plaintes et les mesures prises pour les résoudre. Chaque plaignant aura un dossier individuel incluant les formulaires de plainte, les rapports de vérification et autres documents pertinents. Les plaintes VBG seront conservées de manière confidentielle.	Dès réception de la plainte	UGP - OOAS
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis	Dès qu'une première réponse sera donnée au plaignant.e.	UGP - OOAS

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Formation	<p>Les besoins en formation du personnel/des consultants de l'UEP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : Une compréhension complète du fonctionnement du mécanisme est essentielle. ▪ Sensibilisation aux Normes de Sauvegarde E&S: Une formation sur les normes environnementales et sociales ,serait nécessaire. Cela permettrait au personnel de reconnaître les cas qui pourraient nécessiter une attention particulière en termes de sauvegarde. ▪ Communication et Relations Interpersonnelles : La formation devrait aborder les compétences en communication, notamment la manière d'interagir avec les plaignants de manière sensible et respectueuse. ▪ Collecte de Données et Documentation : Une formation sur la collecte et la documentation appropriées des plaintes serait cruciale. Les participants devraient apprendre à enregistrer les informations de manière précise et à conserver les dossiers de manière organisée. ▪ Confidentialité et Protection des Données : Étant donné que certaines plaintes pourraient contenir des informations confidentielles, il serait important de former le personnel de l'UGP à la protection des données personnelles et à la confidentialité. ▪ Référencement et Suivi : Les membres de l'UGP de l'OOAS devraient être formés sur la manière de référencer efficacement les plaintes, notamment comment les acheminer vers les instances appropriées pour examen et résolution. Le suivi des plaintes et la communication avec les plaignants pourraient également être abordés. ▪ Sensibilité Culturelle et Genre : La formation devrait tenir compte de la diversité culturelle et de genre, afin de garantir que toutes les plaintes soient traitées avec respect et impartialité. ▪ Rapportage et Communication : La formation devrait couvrir la manière dont les résultats du mécanisme de gestion des plaintes seront communiqués aux parties prenantes internes et externes, y compris les rapports réguliers et les mesures correctives prises. 	Au début de la mise en œuvre du Projet	UGP - OOAS
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	<p>La gestion des réparations sera un processus soigneusement planifié et mis en œuvre pour assurer la restitution appropriée aux plaignants dont les préjudices ont été identifiés et confirmés. Voici comment les réparations seront gérées, y compris les montants et les bénéficiaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des Réparations : Les plaintes seront examinées pour déterminer si des préjudices ont été subis par les plaignants. Si les préjudices sont confirmés et sont liés au projet, les plaignants seront éligibles à des réparations. 2. Évaluation des Préjudices : Une évaluation complète des préjudices sera effectuée pour déterminer la nature et l'ampleur des dommages subis par les plaignants. Cette évaluation pourrait impliquer des experts internes ou externes et prendre en compte des facteurs tels que les dommages matériels, les pertes de revenus, les conséquences psychosociales, etc. 	Pendant la mise en œuvre du projet	UGP - MSPH

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
	<p>3. Détermination des Montants : Les montants de réparation seront déterminés en fonction de l'évaluation des préjudices. Il pourrait y avoir une grille ou des directives pour guider cette évaluation et garantir une approche équitable et cohérente.</p> <p>4. Bénéficiaires des Réparations : Les bénéficiaires des réparations seront les plaignants dont les préjudices ont été confirmés. La priorité sera donnée aux plaignants les plus touchés par les préjudices et qui ont besoin de réparations pour retrouver leur situation antérieure.</p> <p>5. Nature des Réparations : Les réparations pourraient prendre différentes formes en fonction des préjudices subis. Cela pourrait inclure des paiements monétaires, la remise en état des biens endommagés, l'accès à des services de soutien psychosocial, la formation professionnelle pour compenser les pertes de revenus, etc.</p> <p>6. Transparence et Communication : Tout au long du processus de gestion des réparations, une communication transparente sera maintenue avec les plaignants. Les bénéficiaires seront informés des types de réparations auxquelles ils ont droit, des montants impliqués et des étapes à suivre.</p> <p>7. Mise en Œuvre des Réparations : Une fois que les montants et les types de réparations auront été déterminés, les actions nécessaires seront entreprises pour mettre en œuvre les réparations. Cela pourrait impliquer la distribution des paiements, l'organisation des services de soutien ou la coordination de la remise en état des biens.</p> <p>8. Suivi et Évaluation : Un suivi régulier sera effectué pour s'assurer que les réparations ont été effectuées conformément aux décisions prises. L'efficacité des réparations sera évaluée en termes de restauration des conditions antérieures des bénéficiaires.</p> <p>9. Recours : Les plaignants auront la possibilité de faire appel si les réparations proposées ne sont pas jugées satisfaisantes. Un processus d'appel impartial sera établi pour traiter ces cas.</p>		

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Il peut saisir le comité du niveau supérieur. La procédure de résolution préconisée fait appel à un dispositif qui implique des organes sous la forme pyramidale qui part des UGP à un sommet qui est le niveau régional (Commission de la CEDEAO et l'OOAS). En effet, les différents organes en lien hiérarchique où le niveau supérieur constitue l'étape de recours des décisions rendues par l'instance immédiatement inférieure interviennent dans la résolution des plaintes et litiges.

Il est possible en cas d'échec de la voie amiable de recourir à la justice. Mais, dans la mesure du possible c'est une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

Par ailleurs, pour certaines plaintes non sensibles déposées directement au niveau supérieur, le plaignant peut être orienté pour la résolution au niveau inférieur avec un avis motivé. Pour les plaintes sensibles, dont notamment l'EAS/HS, une fois la plainte signalée, le survivant est orienté vers les services de prise en charge (médicale, psychosociale, juridique...) identifiés et fonctionnels dans la zone du projet. Il n'y aura pas de tentative de règlement à l'amiable, et en plus seul, le plaignant décidera ou non de poursuivre en justice l'auteur de l'acte sur la base d'un consentement éclairé. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

L'OOAS, dans le cas de la mise en œuvre du PSSR suggère compte tenu de la nature spécifique de l'Exploitation et des Abus Sexuels et du Harcèlement Sexuel que des procédures spécifiques pour les plaintes EAHS soient élaborées par un consultant spécialisé et annexées au document du mécanisme de gestion des plaintes EAHS du projet. Ces procédures mettront un accent particulier sur les principes directeurs de la confidentialité et de la sécurité des survivants (es) en ligne avec une approche centrée sur le survivant pour répondre adéquatement aux allégations

Ainsi, la nature spécifique de l'Exploitation et des Abus Sexuels et du Harcèlement Sexuel requiert la nécessité des mesures adaptées pour le signalement, la documentation et le traitement sûr, confidentiel et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes. Le mandat d'un mécanisme de gestion des plaintes sensibles aux, EAHS est de: (1) permettre plusieurs points d'entrée confirmés comme sûrs et accessibles par les femmes lors des consultations ; (2) permettre des liens entre la survivante et les prestataires de services de VBG, y compris un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (3) permettre à une

équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet en utilisant des procédures confidentielles et centrées sur les survivants.

En plus, dans la sensibilisation des communautés et travailleurs il faut renforcer les liens entre le mécanisme de gestion des plaintes et les standards de conduite du projet. Tous les travailleurs devront comprendre les liens du mécanisme de réclamation et le code de conduite ou leurs rôles, responsabilités et comportements interdits (comme EAHS) seront détaillés dans le code de conduite avec des sanctions en cas de faute.

Concernant les plaintes liées aux VBG/EAS/HS au niveau local, des points d'entrée identifiés (comités régionales/nationales/locales de protection contre les VBG, comité Sous-préfectoral de protection contre les VBG) lors des consultations par petits groupes et dirigées par une femme avec les femmes/filles seront disponibles avec des informations où référer les survivants pour les services de VBG. Le lien avec le projet sera vérifié plus tard après le référencement des survivantes vers les services de prise en charge au niveau régional, national ou local selon la gravité des cas.

Le Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP) sera l'instance régionale chargée d'établir et maintenir un cadre de dialogue et de médiation avec les communautés et autres parties prenantes. Il est composé des membres de l'OOAS, des points focaux des ministères sectoriels (Ministère de Droit et Autonomisation des Femmes, Ministère de l'Action Sociale et Personne Vulnérable, Ministère de la Santé, Ministère de l'information et de la communication, Agence nationale de sécurité sanitaire, le Bureau guinéen d'étude et d'évaluation environnementale) et de toutes autres personnes ressources pertinentes (points focaux/Genre/VBG) pour son fonctionnement et le déploiement du MGP. Le CRGP réfèrera les cas au Comité National de Lutte Contre les VBG.

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes aux projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

Le PMPP mettra en place un système solide de suivi et d'établissement de rapports pour assurer la transparence, la responsabilité et la participation des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet. Les dispositions prises, incluent :

- **Indicateurs de Suivi** : Une série d'indicateurs de suivi seront définis pour mesurer l'évolution du projet. Ces indicateurs pourraient inclure le nombre de réunions communautaires organisées pour discuter du projet, le nombre de panneaux d'information installés dans les zones d'intervention, le taux de participation des parties prenantes aux activités de sensibilisation, etc.
- **Réunions et Consultations Communautaires** : Des réunions régulières seront organisées avec les communautés concernées pour discuter de l'évolution du projet, partager des mises à jour, recueillir des commentaires et des suggestions, et évaluer les besoins changeants. Ces réunions serviront de plateforme pour impliquer activement les parties prenantes locales et s'assurer que leurs voix sont prises en compte dans la prise de décision.
- **Panneaux d'Information** : Des panneaux d'information seront installés dans les zones d'intervention du projet pour diffuser des informations clés sur le projet, ses objectifs, ses activités et ses résultats. Cela permettra aux membres de la communauté de rester informés et de suivre les développements du projet.
- **Rapports Réguliers** : Des rapports réguliers seront préparés pour documenter l'évolution du projet, les réalisations, les défis et les mesures correctives prises. Ces rapports seront partagés avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités gouvernementales, les organisations de la société civile et les bénéficiaires communautaires.
- **Système de Suivi Informatisé** : Un système de suivi informatisé pourrait être mis en place pour suivre en temps réel les indicateurs de performance du projet. Cela permettra de collecter, d'analyser et de rapporter les données de manière efficace.
- **Participation des Parties Prenantes** : Les parties prenantes, y compris les communautés locales, les autorités gouvernementales et les organisations de la société civile, seront activement impliquées dans les activités de suivi. Leurs commentaires et leurs perspectives seront pris en compte pour évaluer l'impact du projet.
- **Évaluation Participative** : Des évaluations participatives pourraient être menées périodiquement pour évaluer l'efficacité du projet du point de vue des parties prenantes. Cela permettra d'identifier les réussites et les domaines à améliorer, tout en renforçant l'appropriation communautaire du projet.

- **Réaction aux Commentaires** : Les commentaires et les suggestions recueillis à travers les mécanismes de suivi seront pris en compte pour apporter des ajustements aux activités et aux approches du projet en temps réel.
- **Évaluation Externe** : En plus du suivi interne, une évaluation externe de la Banque Mondiale sera entreprise périodiquement pour évaluer l'efficacité globale du projet et son impact sur les parties prenantes.

7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les rapports semestriels de mise en œuvre des actions de mobilisation des parties prenantes et autres synthèses et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet. Les synthèses semestrielles fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières divulguées dans le plan de mobilisation des parties prenantes (section 4.3).

Conclusion

Ce Plan de mobilisation des parties prenantes du PSSR donne les principes, le processus de consultation et de participation des parties prenantes à travers leurs identification et analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, l'exécution de la consultation et la participation des parties prenantes, la gestion des plaintes et la stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes. Le plan a accordé une attention particulière aux groupes et individus vulnérables qui peuvent être touchés par les activités du projet.

Il s'agit d'un document opérationnel et flexible qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Programme, afin de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet.

Annexes

Annexe 1 : PV de réunion, Fiches de Présence et Photos de la consultation publique

▪ Procès-verbal de la séance de consultation publique, dans le cadre du plan de mobilisation des parties prenantes

Lieu, Date et Heure

Participants : (voir photo liste de présence, et photo participants événement)

Cette consultation publique avait pour but de présenter aux parties prenantes, avant que la Banque ne procède à l'évaluation du projet, la conception du projet, notamment :

- L'objectif, la nature et le contenu du projet ;
- La durée des activités du projet proposé ;
- Les risques et impacts potentiels du projet ;
- Les modalités de coordination et de mise en œuvre ;
- Les prochaines étapes clés.

Le coordonnateur de l'UGP a partagé les informations relatives au projet avec les parties prenantes l'accès aux informations de base du projet. Le consultant en sauvegardes E&S de la Banque Mondiale a brièvement présenté le Cadre environnemental et Social de la Banque, les objectifs des documents de sauvegardes E&S demandés par la Banque, i.e. le PMPP et le CGES ainsi que les différents risques E&S des activités du projet, et ceci, afin de permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts ainsi que les opportunités potentielles du projet.

Les objectifs spécifiques de la divulgation d'informations et les principales questions soulevées, pour chaque niveau de consultation dans le cadre de la réunion, ont été mis en évidence et résumés dans le tableau ci-dessous :

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	31/08/2023	<p>Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales</p> <p>Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.</p> <p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p> <p>Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux</p>	<p>Prise de dispositions pour la mise en place le cas échéant</p> <p>Probable recrutement</p> <p>Identification des documents –PEES, PGMO, PMPP</p> <p>Cartographie des parties prenantes potentielles et de leurs rôles</p>
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA)	31/08/2023	<p>Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Probables acteurs concernés</p> <p>Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales</p> <p>Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.</p> <p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p>	<p>Pas de Politique/procédures de sauvegarde</p> <p>Négatif Mais un Probable recrutement</p> <p>Pays services vétérinaires laboratoires de référence</p> <p>Identification des documents –PEES, PGMO, PMPP</p> <p>Cartographie des parties prenantes potentielles et de leurs rôles</p> <p>Amélioration de la santé des animaux et des hommes. La RAM: gestion des déchets issus de l'utilisation des antibiotiques-</p>

		Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux	destruction des carcasses des sols , incinération, pollution, gestion des réactifs utilisés pour tester certaines maladies
RAHC	31/082023	Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale. Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale Probables acteurs concernés Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP. Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux	Non NON services vétérinaire et paravétérinaires-ONG santé animale Identification des documents –PEES, PGMO, PMPP Cartographie des parties prenantes potentielles et de leurs rôles
Santé Monde	31/08/2023	Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale. Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale Probables acteurs concernés Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP. Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux	
Fondation Mérieux	31/08/2023	Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale. Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale Probables acteurs concernés Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.	

		<p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p> <p>Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux</p>	
FAO	31/08/2023	<p>Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Probables acteurs concernés</p> <p>Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales</p> <p>Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.</p> <p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p> <p>Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux</p>	
Université Ki-Zerbo	31/08/2023	<p>Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Probables acteurs concernés</p> <p>Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales</p> <p>Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.</p> <p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p> <p>Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux</p>	<p>Curricula de formation</p> <p>Des experts en environnement</p> <p>Ministère de l'environnement, élevage et de la santé</p> <p>qualification des meilleures ressources humaines dans la sécurité sanitaire- démocratisation de la formation- poursuite et élargissement à d'autres universités en épidémiologie- plate forme d'évaluation des risques</p>
Université de Ghana	31/08/2023	<p>Existence de procédures/politiques de sauvegarde environnementale et sociale.</p> <p>Existence d'expert en Sauvegarde environnementale et sociale</p>	<p>Prise de dispositions pour la mise en place le cas échéant</p> <p>Probable recrutement</p>

		<p>Probables acteurs concernés</p> <p>Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales</p> <p>Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.</p> <p>Effets et risques environnementaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Effets et risques sociaux potentiels du projet sur l'écosystème de la zone d'intervention du projet</p> <p>Besoins et priorités en matière de sécurité sanitaire</p> <p>Effets et risques potentiels de la gestion des déchets médicaux et biomédicaux</p>	<p>Identification des documents –PEES, PGMO, PMPP</p> <p>Cartographie des parties prenantes potentielles et de leurs rôles</p>
--	--	---	--

Annexe 3 : Registre des plaintes

Date de la plainte :...../..... /.....

Plainte n° :

Région de :

Localité ou Sous-prefecture de :

Nom :.....

Adresse :.....

Fonction/Responsabilité :

Tél :.....

Date de l'incident :

Parties concernées :

Doléances :.....
.....
.....
.....

Solutions préconisées par le plaignant :

.....
.....
.....
.....

Signature du plaignant :

Traitement de la plainte

Plainte enregistrée par (à remplir par l'UGP) :

Plainte validée : Oui NON

Commentaires:

.....
.....
.....
.....
.....

Solutions proposées :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature :

Actions effectuées :

.....
.....
.....
.....

Date de résolution :

Date de retour au plaignant :

Niveau de satisfaction et commentaires du plaignant :

.....
.....

Annexe 4 : Synthèse trimestriel du traitement des plaintes

Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période :	
Résumé synthétique du type de plaintes :	
Nombre de plaintes traitées dans un délai de xx jours (explications) :	
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai xx jours (explications) :	